MEDINCELL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit

541 rue Georges Méliès Complexe 7 Center/Bâtiment M'Otion 34000 Montpellier **Becouze** 34 rue de Liège 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2022)

A l'assemblée générale **MEDINCELL** 3, rue des Frères Lumière 34830 JACOU

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDINCELL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié

Notre réponse

Détermination du chiffre d'affaires

Voir note « 4.6 – Principes comptables - Chiffre d'affaires » et note « 18 – Chiffre d'affaires »

Au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires s'élève à 4,1 millions d'euros, dont 4,0 millions d'euros au titre des produits de prestations de développement et 0,1 million d'euros au titre des royalties.

La comptabilisation du chiffre d'affaires constitue un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :

- La complexité des contrats conclus ;
- Le fait que la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires repose sur des estimations telles qu'une mesure appropriée de l'avancement des études ou le franchissement de certains seuils, qui impliquent des jugements importants de la direction tant sur le budget total prévisionnel de ces études que sur la prise en compte des dépenses déjà encourues relatives à ces études;
- Le chiffre d'affaires constitue un indicateur sensible, tant pour la présentation des comptes annuels que pour la communication financière de la

MedinCell, avec l'aide de conseillers externes, a examiné tous les contrats importants, et a défini ses règles de comptabilisation des produits en conformité avec les principes comptables français.

Avec l'implication de nos spécialistes internes, nous avons rencontré MedinCell et ses conseillers à intervalles réguliers pour réaliser un examen critique de leurs conclusions et de leurs décisions.

Nous avons apprécié la conformité de la politique adoptée par MedinCell et son application avec les principes comptables français. Lorsque les produits ont été constatés au fil du temps, nous avons veillé, tout particulièrement, à ce que leur comptabilisation soit réalisée conformément aux accords contractuels.

Nous avons obtenu une compréhension de l'environnement de contrôle interne et testé les principaux contrôles relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment en ce qui concerne le suivi des temps, des dépenses par projet et le franchissement de certains seuils.

société.

Pour un échantillon de contrats pour chaque type de revenus, nous avons effectué les diligences suivantes :

- Nous avons indépendamment identifié et confirmé les obligations de performance dans les contrats échantillonnés et les avons comparées aux propositions de la direction.
- Nous avons comparé le prix total de la transaction comptabilisée avec les contrats sous-jacents.
- Nous avons apprécié la conformité du traitement comptable de ces contrats avec les principes comptables français au regard des obligations contractuelles.

Sur la base d'échantillons nous avons testé des factures émises, des factures à émettre et des produits constatés d'avance.

Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels précisées ci-dessus.

Frais de recherche

Voir note « 19 – Frais de recherche et développement »

Les frais de recherche représentent respectivement 22,3 millions d'euros en 2022 et 18,6 millions d'euros en 2021.

Les frais de recherche et développement, constituent un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :

- Le montant des dépenses des frais de recherche et développement représente un montant significatif dans les états financiers et se réfèrent à un grand nombre de contrats complexes (préclinique, clinique, recherche et développement...),
- Il existe un risque important lié à l'enregistrement ou l'absence d'enregistrement d'une dépense ou au non-respect du principe de séparation des exercices,
- Les contrats comprennent de nombreux

Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre le dispositif de contrôle interne mis en place par la société concernant ce processus y compris le processus budgétaire lié à ces frais.

Nous avons effectué des tests détaillés des dépenses comptabilisées à la fin de l'exercice, y compris les charges à payer en utilisant des méthodes d'échantillonnage.

Nous avons également procédé à des tests détaillés des factures reçues par la société après la fin de l'exercice.

Nous avons obtenu et analysé, pour chacune des sélections, les pièces justificatives, notamment les factures, les bons de livraison, les contrats et les modifications, le cas échéant, ainsi que les preuves de paiement.

Nous avons également procédé à une revue des principaux contrats de collaboration pour

MEDINCELL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 mars 2022 - Page 4

engagements hors bilan qui pourraient	
ne pas être mentionnés dans les états financiers.	Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels précisées ci-dessus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce à l'exception de la description de la procédure d'évaluation des conventions portant sur les opérations courantes qui n'a pas été donnée.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MEDINCELL par votre assemblée générale du 22 novembre 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2015 pour le cabinet Becouze.

Au 31 mars 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Becouze dans la 7^{ème} année, dont quatre années, pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Montpellier et Paris, le 27 juillet 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Becouze

Didier Cavanié

Didier Cavanié Associé 🗸 Fabien Brovedani

Fabien Brovedani Associé

COMPTES SOCIAUX RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

BILAN ACTIF (en euros)

Rubriques	Brut	Amortissements / Provisions	Net 31 mars 2022	Net 31 mars 2021
Immobilisations incorporelles		,		
Concession, brevets et droits similaires	3 312 193	1 689 057	1 623 136	1 476 709
Autres immobilisations incorporelles	43 101	-	43 101	8 924
Total immobilisations incorporelles	3 355 294	1 689 057	1 666 237	1 485 633
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages	3 612 574	2 430 452	1 182 122	1 466 977
Autres immobilisations corporelles	3 528 550	1 406 402	2 122 148	1 163 485
Immobilisations en cours	127 836		127 836	46 140
Total immobilisations corporelles	7 268 960	3 836 854	3 432 106	2 676 602
Immobilisations financières				
Autres participations	16 075	-	16 075	16 075
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	526 989	-	526 989	600 642
Total immobilisations financières	543 064	-	543 064	616 717
Actif Immobilisé	11 167 318	5 525 911	5 641 408	4 778 952
Créances				
Avances, acomptes versés	4 441	-	4 441	73 968
Créances clients et comptes rattachés	798 703	-	798 703	891 428
Autres créances	6 192 140	-	6 192 140	4 952 802
Total créances	6 995 283	-	6 995 283	5 918 198
Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement	7 562 062	113 839	7 448 223	6 828 402
Disponibilités	19 617 295	-	19 617 295	44 094 881
Total disponibilités	27 179 357	113 839	27 065 518	50 923 283
Charges constatées d'avance	1 176 119	-	1 176 119	865 099
Actif circulant	35 550 760	113 839	35 236 921	57 706 580
Frais d'émission d'emprunts à étaler	5 862	-	5 862	10 254
Ecart de conversion actif	719	-	719	26 558
Total	46 524 658	5 639 749	40 884 909	62 522 344

BILAN PASSIF (en euros)

Rubriques	Net 31 mars 2022	Net 31 mars 2021
Situation nette		
Capital social dont versé 251 487,03	251 487	246 910
Primes d'émission	6 913 476	75 147 043
Reserve légale	3 010 994	3 010 994
Report à nouveau	(3 395)	(52 035 547)
Résultat de l'exercice	(22 277 460)	(16 244 461)
Total Situation nette	(12 104 897)	10 124 939
Capitaux Propres	(12 104 897)	10 124 939
Avances conditionnées	852 553	900 000
Autres fonds propres	852 553	900 000
Provision pour risques	122 988	145 755
Provision pour risques et charges	122 988	145 755
Dettes financières		
Emprunt obligataire convertible		
Emprunt obligataire	1 254 770	1 279 857
Emprunt et dettes auprès des établissement de crédit	14 745 551	16 244 860
Emprunt et dettes financières divers	26 223 571	23 121 321
Total dettes financières	42 223 892	40 646 037
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 979 404	2 944 327
Dettes fiscales et sociales	1 416 251	1 956 816
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	108 459	524 030
Total dettes diverses	4 504 114	5 425 174
Produits constatés d'avance	5 245 262	5 259 679
Dettes	51 973 268	51 330 890
Ecart de conversion passif	40 996	20 760
Total	40 884 909	62 522 344

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

Rubriques	France	Export	Net 31 mars 2022	Net 31 mars 2021
Ventes de marchandises	485	1 405	1 890	-
Production vendue de services		4 087 306	4 087 306	8 185 435
Chiffres d'affaires nets	485	4 088 711	4 089 196	8 185 435
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			1 167	-
Transfert de charges et reprise de provision			175 758	43 395
Autres produits			7 709	126 418
Produits d'exploitations			4 273 830	8 355 247
Charges externes				
Achats de marchandises et frais de douanes			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 031 300	1 202 000
Autres achats et charges externes			15 265 116	11 261 680
Total charges externes			16 296 416	12 463 680
Impôts, taxes et versements assimilés			328 950	307 336
Charges de personnel				
Salaires et traitements			8 052 948	7 896 126
Charges sociales			4 274 531	3 971 045
Total charges de personnel			12 327 479	11 867 171
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 028 707	1 004 288
Dotations aux provisions pour risques et charges			-	
Total dotations d'exploitation			1 028 707	1 004 288
Autres charges d'exploitation			129 848	85 504
Charges d'exploitation			30 111 400	25 727 979

Produits financiers		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	89 789	131 461
Reprise sur provision	25 839	246 964
Différence positive de change	783 144	569 550
Total produits financiers	898 772	947 974
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	36 435	42 865
Intérêts et charges assimilées	1 584 902	2 695 476
Différence négative de change	-	771 97
Total charges financières	1 621 337	3 510 312
Résultat financier	(722 565)	(2 562 338)
Résultat courant avant impôts	(26 560 135)	(19 935 070
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	129 235	345 248
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	50 109
Total produits exceptionnels	129 235	395 357
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	218 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	195 980	73 195
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 072	55 635
Total charges exceptionnelles	199 052	346 830
Résultat exceptionnel	(69 817)	48 528
Impôts sur les bénéfices	(4 352 492)	(3 642 081
Total des produits	5 301 837	9 698 578
Total des charges	27 579 297	25 943 039
Perte	(22 277 460)	(16 244 461

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice dont le total est de 40 884 909 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de 22 277 460 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

Covid-19

La société continue à faire face à la situation actuelle avec pour première priorité, la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Dans le cadre du plan mis en œuvre pour sécuriser la poursuite des activités de la société dans ce contexte de crise sanitaire, le site de Jacou, près de Montpellier, a été organisé pour que les opérations de laboratoire se poursuivent en garantissant la protection des collaborateurs.

Le télétravail a été facilité au cours de l'exercice et les opérations ont été organisées de manière à garantir la sécurité de tous les collaborateurs présents sur le site de Jacou pour éviter une interruption des activités tout en protégeant l'ensemble des collaborateurs.

Au 31 mars 2022, bien que la société considère toujours comme un risque mesuré l'impact de la crise sanitaire et économique lié à la Covid-19 sur certaines de ses hypothèses, telles que celles relatives à la conclusion de nouveaux partenariats avec des sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques, MedinCell et ses partenaires restent vigilants, étant données les incertitudes liées à la pandémie qui se prolongent, afin d'adapter si nécessaire les plans de développement de manière à réduire de potentiels retards dans les opérations en cours.

Bien que pour l'année finalisée au 31 mars 2022 la Société n'a pas bénéficié d'instruments spécifiques liés à la pandémie, la Société a pu recourir l'exercice précédent :

- à des PGE à hauteur de 13.7M€
- au chômage partiel pour un montant de 331 K€
- à des reports d'échéances de prêts pour une durée de six mois

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe à ce jour. La Société ainsi que ses principaux clients, fournisseurs et prestataires n'ont pas d'activités significatives dans ces pays susceptibles d'obérer significativement leurs opérations futures.

Les nouvelles avancées concernant le portefeuille sont les suivantes :

Programme mdc-IRM

Après avoir annoncé le 7 janvier 2021, des résultats positifs pour l'essai de Phase 3 visant à l'approbation du produit mdc-IRM (traitement injectable sous-cutanée à libération prolongée de rispéridone pour les patients atteints de schizophrénie), Teva et MedinCell ont annoncé en août 2021 que le demande de demande de mise sur le marché avait été accepté pour examen par la FDA américaine.

Le dossier de demande de mise sur marché déposé reposait sur l'étude RISE (Risperidone Subcutaneous Extended-release study), conçue pour évaluer l'efficacité de mdc-IRM comme traitement pour les patients atteints de schizophrénie. La participation à cet essai clinique était ouverte a`des patients âgés de 13 à 65 ans. Dans l'étude RISE, les patients traités avec l'injection sous-cutanée expérimentale de rispéridone, soit une fois par mois (q1M) (n=183), soit une fois tous les deux mois (q2M) (n=179), ont atteint le principal critère d'évaluation, un délai statistiquement significatif avant la rechute par rapport aux patients traités par placebo (n=181), p<0,0001 pour chaque comparaison. D'autre part, les injections sous-cutanées de rispéridone évaluées, q1M et q2M, ont respectivement montré une réduction de 80,0% et de 62,5% du risque de rechute par rapport au placebo.

Par ailleurs, le dossier contenait également des résultats intérimaires d'une deuxième étude de phase 3 menée par Teva (TV46000-CNS-30078 - l'étude SHINE) pour évaluer la sécurité et la tolérance à long terme de l'injection sous-cutanée expérimentale de rispéridone chez 331 patients. Cette étude s'est finalement achevée en décembre 2021. Les résultats intermédiaires étaient

conformes aux conclusions de l'étude RISE quant a`la sécurité du produit. Aucun nouveau risque lié à la sécurité du produit n'avait été identifié qui soit incompatible avec le profil de sécurité connu d'autres formulations de la rispéridone.

Les résultats et l'analyse détaillée de l'étude RISE ont été présentés par Teva lors de la conférence annuelle Psych Congress 2021 qui s'est tenue du 29 octobre au 1er novembre 2021 à San Antonio au Texas. Ils ont montré que le traitement avec TV-46000 (q1m et q2m) a considérablement prolongé le délai avant une rechute, diminué la proportion de patients au bord de la rechute à la 24ème semaine de l'étude, et augmenté significativement la proportion de patients ayant présenté un état stable. Le profil de sécurité de mdc-IRM/TV-46000 s'est révélé favorable, aucun nouveau signal de sécurité n'a été identifié par rapport aux données existantes obtenues avec les formulations orales et d'autres formulations de rispéridone à libération prolongée.

Post-clôture: le 19 avril 2022, Teva et MedinCell ont annoncé que la Food and Drug Administration (« FDA ») américaine venait d'émettre une lettre de réponse complète (CRL) adressée à Teva concernant le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché pour mdc-IRM/TV-46000. Les deux partenaires ont précisé qu'ils restaient engagés dans le développement de la rispéridone et de la mise à disposition du produit, aussi rapidement que possible, pour les patients américains. Teva a précisé préparer, sur la base de cette lettre, les prochaines étapes et qu'il travaillera en étroite collaboration avec la FDA pour répondre à ses recommandations. La Société rappelle qu'elle n'a pas eu accés au contenu de la CRL.

Teva a également précisé qu'il reste pleinement engagé dans le développement d'autres produits basés sur la technologie de MedinCell. La Société considère que cette lettre de la FDA ne remet pas en cause sa technologie et n'a pas d'incidence sur la valeur de ses actifs.

Deux autres antipsychotiques sont développés avec Teva et devraient avancer dans de nouvelles phases de développement en 2022 : la société s'attend à ce que mdc-TJK, une formulation à libération prolongée d'un autre antipsychotique pour les patients atteints de schizophrénie débute sa Phase 3 et que les essais cliniques du produit mdc-ANG démarrent. Tout comme pour mdc-IRM, les développement réglementaires sont pilotés et financé par Teva.

Programme mdc-CWM

Arthritis Innovation Corporation (AIC), le partenaire de MedinCell, qui mène le développement réglementaire de mdc-CWM a avancé le design et la préparation de la première étude clinique d'efficacité du programme mdc-CWM en collaboration avec l'agence réglementaire américaine. Ce nouveau cycle d'étude qui doit débuter le deuxième semestre 2022 fera suite à l'étude de phase 2 qui s'est achevée en 2020 avec des résultats favorables :

- o Aucun problème de sécurité n'a été identifié par rapport au traitement analgésique standard du groupe contrôle ;
- o Amélioration des critères d'évaluation de la douleur à 2 semaines et à 3 mois avec mdc-CWM combiné aux soins analgésiques standards par rapport au panel traité uniquement avec les soins analgésiques standards ;
- o Amélioration de nombreux autres paramètres par rapport à l'analgésie standard, notamment la fonction et l'amplitude des mouvements du genou.

Pour rappel, le projet mdc-CWM est une collaboration avec AIC à Toronto, au Canada. Le produit est basé sur le célécoxib, une molécule qui bénéficie déjà d'une position forte dans les protocoles de récupération rapide, de plus en plus utilisée depuis vingt ans dans la gestion de la douleur suite aux interventions d'arthroplastie. Le développement règlementaire est dirigé et financé par AIC qui bénéficie du soutien financier d'investisseurs privés.

Programme mdc-TTG

En mars 2020, capitalisant sur son expérience dans la formulation d'ivermectine en injection à action prolongée, MedinCell a annoncé le lancement d'un programme de recherche dans la Covid-19. Ce projet de recherche est devenu le programme mdc-TTG, qui a pour objectif de proposer un traitement injectable sous forme de seringue pré-remplie, prête a`l'emploi, à température ambiante et stable pendant 24 mois. Ce traitement vise a`offrir une protection contre la Covid-19 et ses mutants pendant plusieurs mois après une simple injection. Il pourrait également être administré aux personnes identifiées cas contacts Covid-19 pour les protéger.

Parallèlement au développement et à la sélection de plusieurs formulations candidates par les équipes de MedinCell, la Société a lancé en septembre 2020 un premier essai clinique. Celui-ci visait à valider l'innocuité de l'ivermectine en prise quotidienne sous forme orale pour simuler la libération continue du principe actif par une injection longue action. Les résultats de cette étude rendus publiques ont confirmé le profil de sécurité de l'ivermectine en administration continue, aucun effet indésirable n'ayant été observé avec les trois doses d'ivermectine testées allant jusqu'a $100 \, \mu g/kg$.

MedinCell a par ailleurs publié un rapport d'expertise sur le profil de sécurité de l'ivermectine commandé au Professeur Jacques Descotes. Fondé sur l'analyse approfondie de plus de 350 articles et autres ressources documentaires disponibles dont les origines sont clairement authentifiées, ce rapport conclut qu'aucun problème de sécurité identifié n'empêche l'évaluation de l'utilisation de l'ivermectine contre la Covid-19 en nouvelle indication.

En mars 2022, MedinCell a annoncé le démarrage de l'étude SAIVE qui a pour objectif de confirmer l'efficacité prophylactique de l'ivermectine en prise quotidienne, sous forme orale contre la Covid-19. SAIVE est une étude multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo, menée sur 400 participants en Union européenne, et dotée d'un comité indépendant de suivi et d'analyse des données. Les résultats intérimaires sont attendus au cours de l'été 2022 et contribueront à définir les futures étapes de développement du programme mdc-TTG.

La Société a également annoncé à qu'une formulation active de plus de 3 mois est prête à entrer en développement réglementaire.

Autres programmes

Conformément à ses prévisions, la Société a avancé au cours de l'exercice ses différents programmes en développement réglementaires avec pour trois d'entre eux l'objectif d'obtenir les autorisations nécessaires pour mener des études cliniques et les initier en 2023 :

- mdc-WWM (contraception); la Fondation Gates avait accordé en novembre 2019 à MedinCell un nouveau financement pouvant aller jusqu'à 19 M\$ sur quatre ans. Il vise à financer les activités précliniques et les études cliniques de phase 1;
- mdc-GRT (transplantation);
- o mdc-STM (paludisme).

Le démarrage des études pivots du programme mdc-KPT pour le traitement de la douleur chez les animaux est également prévu en 2023

Par ailleurs, plusieurs programmes sont entrés en évaluation et en formulation au cours de l'exercice, certains dans le cadre de la stratégie de développement de nouveaux programmes internes, d'autres dans le cadre de nouveaux partenariats. Étant donné le stade précoce de ces programmes, pour des raisons stratégiques évidentes et/ou dans le respect d'engagements de confidentialité, la Société ne peut rendre public, ni les molécules sur les lesquelles elle travaille, ni les indications ciblées par ces nouveaux programmes.

Financement

En décembre 2021, la société a annoncé avoir reçu 3 M€ sous forme de prêt pour le développement d'un médicament longue action à base d'ivermectine visant à protéger pendant plusieurs semaines contre la Covid-19 et ses variants (programme mdc-TTG). La société s'est également vue attribuer 1 M€ sous forme de subvention, issue de l'Appel à projet « Résilience » du ministère chargé de l'Industrie, qui s'inscrit dans le cadre du plan France Relance, pour son nouveau laboratoire sur le site de Jacou, France. Une partie de cette subvention a été encaissée fin 2021 (0.2M€), mais compte tenu des incertitudes de l'avancement des travaux, cette partie a été traité en dette à court terme.

Au 31 mars 2022 les ratios financiers prévus au contrat de financement avec la BEI ne sont pas respectés, ce qui constitue un cas de défaut ouvrant le droit à la BEI de demander, à son choix, le remboursement partiel ou intégral du prêt, sauf à ce que la BEI y renonce. En conséquence et conformément aux règles comptables, les dettes concernées ont été reclassées intégralement Dettes financières à court terme. Les termes de l'emprunt ont été renégociés le 31 mai 2022 incluant un report de six mois concernant le remboursement de la Tranche 1 de juin 2023 à décembre 2023, un report d'un an concernant l'application des covenants à 2023, l'inclusion de l'ensemble des revenus dont notamment ceux attendus avec le client Teva dans le calcul de la rémunération variable, ainsi que l'absence de pénalités pour tout remboursement anticipé. La signature de cet avenant se traduira au premier semestre de l'exercice à clore le 31 mars 2023 par le reclassement en Dette financières à long terme des dettes concernées. Sur la base des analyses préliminaires de la Société, le taux d'intérêt effectif de ce nouveau financement serait compris entre 16% et 18%

Emission de nouveaux plans de paiement en actions : le 21 juillet 2021, le Directoire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2020 à l'effet de procéder à l'émission d'un plan d'attribution de 9 767 d'actions gratuites :

Emission de nouveaux plans de paiement en actions : le 15 décembre 2021, le Directoire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 9 septembre 2021 à l'effet de procéder à l'émission d'un plan d'attribution de 257 347 actions gratuites ordinaires de la Société.

NOTE 2 - Évènements postérieurs à la clôture

Le 19 avril 2022, Teva et MedinCell ont annoncé que la Food and Drug Administration (« FDA ») américaine venait d'émettre une lettre de réponse complète (CRL), adressée à Teva concernant le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché pour mdc-IRM/TV-46000. Les deux partenaires ont précisé qu'ils restaient engagés dans le développement de la rispéridone et de la mise à disposition du produit, aussi rapidement que possible, pour les patients américains. Teva a précisé préparer, sur la base de cette lettre, les prochaines étapes et qu'il travaillera en étroite collaboration avec la FDA pour répondre à ses recommandations.

Teva a également précisé qu'il reste pleinement engagé dans le développement d'autres produits basés sur la technologie de MedinCell.

Kåre Schultz, Président Directeur Général de Teva, s'est exprimé le 3 mai à l'occasion de la présentation des résultats du premier trimestre 2022, annoncant un retard de 12 mois sur le lancement de mdc-IRM. Il a ensuite ajouté lors de la session de questions-réponses :

- « [à propos de] la CRL, je ne peux pas vous donner tous les détails, mais je peux dire que cela n'a rien à voir avec l'efficacité et l'innocuité. Nous avons de très bonnes données d'efficacité et de très bonnes données d'innocuité. Nous sommes très confiants dans le principe même du produit. »
- « Il s'agit de détails sur la conduite des essais cliniques qui ont été effectués et de certains éléments, que nous sommes convaincus de pouvoir régler, corriger et communiquer à la FDA dans un délai maximum de six mois. Nous nous attendons ensuite à un période d'examen de six mois. Nous sommes très confiants quant à l'obtention de l'approbation du produit. »

La Société rappelle qu'elle n'a pas eu accés au contenu de cette CRL.

Le contrat de financement avec la BEI a été renégocié le 31 mai 2022 (voir Note 1).

Le 9 mai 2022, la société a annoncé l'arrivée du Dr. Richard Malamut en tant que Chief Medical Officer.

Le Dr. Richard Malamut est un expert des processus réglementaires et du développement cliquique, et a supervisé la stratégie clinique initiale de mdc-IRM chez Teva (2013-2016). Il a été Président du Conseil Médical de MedinCell et observateur au Conseil de Surveillance de la Société.

Le Dr. Richard Malamut intègre MedinCell au sein de la filiale américaine nouvellement créée, MedinCell Inc. La filiale, située 4920 Pennel Road, Suite 372, Aston, Pennsylvania 19014, est enregistrée dans l'Etat du Delaware depuis le 7 avril 2022.

La société n'a pas connu d'autres événements significatifs postérieurement à la clôture des comptes annuels.

NOTE 3 - Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la Direction de la Société compte tenu des éléments et hypothèses structurants suivants :

- La situation déficitaire de la Société au 31 mars 2021 s'explique par le caractère innovant des produits développés en interne impliquant ainsi une phase de recherche et de développement nécessitant un financement important;
- La trésorerie disponible au 31 mars 2022 s'élève à 24,6 M€ dont 19,6 M€ de disponibilités et 5 M€ de DAT, la société dispose également de 2,5 M€ dans un contrat de capitalisation à échéance fin 2022. Cette trésorerie disponible, le chiffre d'affaires prévisionnel liés aux milestones et services rendus, le remboursement des crédits d'impôt recherche et innovation 2021 pour 4 M€, et le prévisionnel de dépenses permettent à la Société de poursuivre sereinement ses activités au-delà des 12 prochains mois.
- Le décalage attendu pour l'approbation de mdc-IRM, suite à la lettre de réponse complète de la FDA adressée à Teva et dont la Société n'a pas eu accés au contenu, ne remet pas en cause la continuité de l'exploitation.
- Suite à l'amendement signé le 31 mai 2022 avec la BEI, le report du paiement de la Tranche 1 de six mois permet de garantir la continuité de l'exploitation.

La situation actuelle liée à la pandémie ne remet pas en cause la continuité d'exploitation, car les mesures nécessaires ont été mises en place : révision et priorisation des dépenses, mise en place d'autres mesures pour assurer la continuité de l'activité au laboratoire et pour assurer l'avancement des projets.

NOTE 4 - Principes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais de développement sont immobilisés lorsqu'un projet remplit l'ensemble des critères retenus par les règles et méthodes comptables françaises. L'amortissement est fonction du temps de développement de chaque projet et ne peut dépasser 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

Brevet	20 ans
Matériel de Laboratoire	5 à 10 ans
Installations et agencements divers	3 à 15 ans
Matériels de bureau et informatique	2 à 3 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

4.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'entrée. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

4.3. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.4. Avances conditionnées

Les avances remboursables sont en totalité inscrites en autres fonds propres et les dépenses engagées sur les projets sont comptabilisées en charges d'exploitation. En cas d'échec du projet financé, une demande de constatation d'échec est formulée auprès de l'organisme financeur. Si elle aboutit, l'abandon de créance est constaté en produit exceptionnel dès réception de l'acceptation du constat d'échec.

4.5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables établies par la direction. Elles comprennent également les écarts de conversion actif.

4.6. Chiffre d'affaires

Contrats de partenariat

Le revenu provient des contrats de partenariat conclus avec des laboratoires de l'industrie pharmaceutique pour des programmes de recherche. Les revenus relatifs à ces contrats sont constitués :

- De paiements pour le financement de la recherche, qui sont fonction des ressources allouées au programme scientifique concerné, et qui sont calculés sur la base du nombre de « FTE » (Full Time Equivalent ou Equivalent Temps Plein) alloués, multipliés par un taux annuel de facturation. Ils incluent également les coûts directs de matériels, équipements et des activités sous-traitées. Ces paiements sont reconnus en chiffre d'affaires linéairement ou sur la durée contractuelle du programme de recherche concerné;
- De paiements non remboursables. Ces montants sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires dès lors que leur recouvrabilité est assurée et à condition qu'aucune obligation future ne subsiste à la charge de la société, qu'il n'existe pas de condition de validation préalable par le cocontractant, et qu'il n'existe pas d'autre obligation future au titre d'un contrat connexe. Dans le cas contraire, ces montants sont enregistrés en chiffre d'affaires linéairement sur la durée des contrats ou bien en fonction de l'avancement des dépenses, sur la durée d'exécution des obligations.

Le revenu provenant des autres contrats de partenariat est reconnu en compte de résultat en fonction des termes du contrat et de l'avancement des programmes, si applicable.

Ventes de licences

Le revenu provenant de la vente des licences est reconnu en compte de résultat en fonction des termes de l'accord de licence. Les contrats prévoient généralement (i) un droit d'entrée non remboursable et non renouvelable et (ii) des redevances basées sur des étapes clefs définies précisément dans l'accord de licence et/ou sur les ventes réalisées par les licenciés de produits ou de technologie.

- Le revenu lié au droit d'entrée est reconnu lorsqu'il n'existe pas d'incertitude significative quant à son recouvrement, c'est-à-dire généralement à la signature d'un contrat non résiliable qui autorise le bénéficiaire de la licence à exploiter ces droits librement, sans autre obligation de la part du concédant. Dans le cas où le contrat donne des obligations postérieures à la société, le revenu est enregistré en fonction des termes du contrat et de l'avancement des programmes si applicable.
- Les redevances de licences sont basées sur :
- Des étapes clefs définies précisément dans l'accord de licence
- Et/ou sur les ventes réalisées par les licenciés de produits ou de technologies.

Elles sont comptabilisées selon les termes de l'accord de licence lorsque les éléments déclencheurs peuvent être déterminés de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Vente de polymères destinés à des études de faisabilités préliminaires, des études précliniques ou cliniques

Le revenu est reconnu des lors que tous les critères suivants sont remplis :

- La preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- La livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée (livraison ne transitant généralement pas par le groupe)
- Le prix est fixe et déterminable.

Le revenu généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété.

4.7. Subventions

Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre de subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en résultat à la date de leur octroi sous réserve que les conditions suspensives soient réalisées.

4.8. Crédit d'impôt recherche

La détermination du crédit d'impôt a été réalisée par la société en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées décrites ci-après :

Le périmètre des activités de recherche et développement ouvrant droit au crédit d'impôt recherche a été délimité en effectuant une analyse au cas par cas de chaque projet de recherche et de leur état d'avancement. Seules les dépenses de développement expérimental ont été prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt.

Les amortissements des immobilisations dédiées en partie à des activités de recherche ont été retenus en appliquant une clé de répartition déterminée selon des critères objectifs, tels que le temps d'utilisation à des activités éligibles et le nombre de personnes affectées à ces activités.

Les dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens ont été prises en compte sur la base du suivi interne constitué par des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné.

Les dépenses de sous-traitance ont été retenues lorsque le prestataire auquel sont confiés les travaux de recherche est établi sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne, ou de l'Espace économique européen et si le prestataire est agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La société dispose d'un dossier justificatif et d'un dossier scientifique de chacun des projets éligibles identifiés, grâce à la mise en place d'un suivi en temps réel des projets de recherche et des moyens techniques, humains et financiers associés.

NOTE 5 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Brut au début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	Virements de l'exercice/dim	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences	3 004 731	307 462			3 312 193
Immobilisations en-cours	8 924	43 101		8 924	43 101
TOTAL	3 013 656	350 563	-	8 924	3 355 294

Amortissement des immobilisations incorporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences	1 528 023	161 034			1 689 057
Immobilisations en-cours					
TOTAL	1 528 023	161 034	-	-	1 689 057

Les principales acquisitions en matière d'immobilisations incorporelles, ainsi que d'immobilisations en cours, représentent des frais engagés par la société en vue de poursuivre la consolidation de sa propriété intellectuelle.

NOTE 6 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	Virements de l'exercice/dim	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Matériels de laboratoire	3 397 865	237 321	1 585	24 197	3 612 574
Installations et agencements divers	1 444 034	126 606	790 515	-	2 361 155
Matériels de bureau et informatique	715 817	109 676	82 901	60 985	847 409
Autres immobilisations	133 508	5 837	187 297	6 656	319 986
Immobilisations en cours	46 140	1 143 994	-1 062 298	-	127 836
TOTAL	5 737 364	1 623 433	0	91 837	7 268 960

Amortissement des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice/dim	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Matériels de laboratoire	1 930 888	523 761	-	24 197	2 430 452
Installations et agencements divers	588 963	164 660	-	-	753 623
Matériels de bureau et informatique	465 234	147 693	-	60 985	551 942
Autres immobilisations	75 678	27 167	-	2 008	100 837
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
TOTAL	3 060 762	863 281	0	87 190	3 836 854

La société a investi sur la période afin de supporter et maximiser sa croissance notamment par :

- Des équipements de laboratoires (réacteurs, systèmes thermorégulateurs, lecteurs microplaque...);
- L'acquisition de matériels en renouvellement de parc informatique et téléphonique et en équipement des nouveaux locaux construits ;
- Des aménagements du laboratoire dans le cadre de l'agrandissement des locaux en espace bureaux.

Les immobilisations en cours concernent principalement des travaux d'agrandissement du laboratoire et de l'espace détente.

Les sorties d'immobilisations en cours sont essentiellement liées à la mise en service des nouveaux espaces bureaux.

NOTE 7 - Immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentation	Virements de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Autres participations	16 075	-	-	-	16 075
Dépôts et cautionnements	118 174	15 000	-	19 200	113 974
Autres immobilisations financières	482 468	2 749 252	-	2 818 705	413 015
TOTAL	616 717	2 764 252	-	2 837 905	543 064

Dépréciation des Immobilisations financières	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

L'augmentation des dépôts et cautionnements survenue au cours de l'exercice correspond principalement au versement d'un dépôt de garantie au titre d'un contrat signé avec une société de gestion de voyages professionnels.

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées d'un contrat de liquidité souscrit le 22 octobre 2018 confié à la société Kepler Cheuvreux (200 K€). Ce contrat est décrit en Note 29. Les fortes variations sont dues à l'augmentation des volumes des titres échangés et à l'évolution du cours de bourse.

NOTE 8 - État des échéances des créances

La société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2020 au cours de l'année écoulée pour un montant de 3 023 K€. MedinCell a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2021 qui s'élève à 3,0 M€ conformément aux textes en vigueur.

Créances	Montant brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Autres participations	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	113 974	20 000	93 974
Total de l'actif immobilisé	113 974	20 000	93 974
Créances clients	798 703	798 703	-
Dont clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances	54 443	54 443	-
Personnel et comptes rattachés	1 549	1 549	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 797	12 797	-
Etat/Collectivité impôts et taxes	6 123 351	4 870 670	1 252 681
Dont crédit d'impôt recherche	5 246 077	4 029 589	1 216 488
Dont crédit Impôt Innovation	52 069	41 527	10 542
Dont crédit d'impôt famille	117 651	92 000	25 651
Dont TVA	706 387	706 387	-
Dont subvention ANRT Cifre	1 167	1 167	-
Dont taxe d'apprentissage	-	-	-
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 441	4 441	-
Total de l'actif circulant	6 995 283	5 742 602	1 252 681
Charges constatées d'avance	1 176 119	1 134 703	41 416
TOTAL	8 285 377	6 897 305	1 388 072

Evolution de la créance de CIR

Créance au 31 mars 2021	4 051
+ Créance fiscale comptabilisée sur l'exercice	4 218
- Paiement reçu durant l'exercice au titre du CIR 2020	(3 023)
Autres mouvements	-
Créance au 31 mars 2022	5 246

NOTE 9 - Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance	31 mars 2022	31 mars 2021
Sous-traitance CRO	471 595	132 879
Sous-traitance CMO	34 119	281 699
Frais de développement commercial	7 065	1 148
Documentations	29 453	45 142
Abonnement Logiciel	288 673	206 934
Maintenance matériel	13 665	29 935
Autres (dont énergie)	192 783	13 489
Collaboration académique	40 739	75 733
Honoraires bourse	46 183	51 985
Assurances	43 047	26 154
TOTAL	1 167 323	865 099

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants	31 mars 2022	31 mars 2021
Etat - produits à recevoir	1 252 681	1 063 305
Fournisseurs - avoirs à recevoir	45 518	179 540
Divers	6 130	10 983
TOTAL	1 304 329	1 253 828

L'avancée notoire de certains programmes s'est traduite par un recours à la sous-traitance CRO dont les contrats s'étendent audelà de l'exercice en cours, augmentant significativement les charges constatées d'avance. La forte variation du poste « Autres » s'explique par la facturation d'avance de frais d'accès aux crèches d'entreprise, et de frais d'une société de consulting dont la charge est reconnue à l'avancement des travaux.

Le produit à recevoir correspond principalement aux CIR et CII du 1er trimestre 2022. Les avoirs à recevoir sont constitués pour l'essentiel d'avoir sur CRO cliniques.

NOTE 10 - Valeurs mobilières de placement

Au 31 mars 2022, la société dispose de :

- 2,6 M€ dans un contrat de capitalisation (2,4 M€ sous forme de fonds généraux, 0,1 M€ alloué à des obligations et 0,1 M€ en portefeuille non alloué) avec des échéances entre 2020 et 2022 et possibilité de sortie à tout moment sans pénalité. Une provision pour dépréciation de 0,1 M€ sur le fond obligataire a été comptabilisée afin de tenir compte des moins-values latentes.
- 5 M€ placés dans des CAT 1 an (Comptes A Terme) répartis en 2 contrats à échéance du 18/10/2022 et 3 contrats à échéance du 20/10/2022, avec possibilité de remboursement anticipé à tout moment sans pénalité.

NOTE 11 - Capitaux propres

Tableau des variations des capitaux propres	Nombre d'actions	Valeur unitaire en euros	Montant en euros
[A] Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	24 691 043		10 124 939
[B] Résultat de l'exercice			(22 277 460)
[C] Augmentation/ (Diminution) de capital en numéraire	457 660	0,01	51 019
Dont variation du capital	457 660	0,01	4 577
Dont variation de la prime d'émission			46 442
[D] Autres variations			(3 395)
[E] Capitaux propres à la clôture de l'exercice [A] + [B] + [C] + [D]	25 148 703		(12 104 897)

Historique des mouvements sur le capital

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises ou annulées	Capital	Prime d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions total en circulation	Valeur nominale
23 décembre 2002	Création	74 000	37 000		37 000,00	74 000	0,50
22 octobre 2004	Augmentation de capital	148 000	74 000	22 200	111 000,00	222 000	0,50
31 décembre 2005	Emission d'actions ordinaires	20 161	10 081	4 200	121 080,50	242 161	0,50
31 décembre 2005	Emission d'actions de préférence	60 484	30 242	131 939	151 322,50	302 645	0,50
9 septembre 2014	Réduction de capital	(12 254)	(6 127)		145 195,50	290 391	0,50
Exercice 2015/2016	Exercice BSA /BSCPE	1 086	543	20 902	145 738,50	291 477	0,50
Exercice 2016/2017	Exercice BSA /BSCPE	666	333	19 945	146 071,50	292 143	0,50
19 décembre 2016	Réduction de capital	(3 900)	(1 950)	-	144 121,50	288 243	0,50
16 mars 2017	Division du nominal				144 121,50	14 412 150	0,01
Exercice 2017/2018	Exercice BSA /BSCPE	39 150	392	30 576	144 513,00	14 451 300	0,01
Exercice 2018/2019	Exercice BSA /BSCPE	30 300	303	25 579	144 816,00	14 481 600	0,01
9 octobre 2018	IPO	4 137 931	41 379	29 958 620	186 195,31	18 619 531	0,01
9 octobre 2018	Affectation 10% réserve légale			(2 995 862)	186 195,31	18 619 531	0,01
9 octobre 2018	Conversion ORA	1 258 841	12 588	7 316 946	198 783,72	19 878 372	0,01
7 novembre 2018	Greenshoe	194 946	1 949	1 411 409	200 733,18	20 073 318	0,01
Exercice 2018/2019	Frais IPO			(2 831 900)	200 733,18	20 073 318	0,01
Exercice 2018/2019	Exercice BSA /BSCPE	17 990	180	34 859	200 913,08	20 091 308	0,01
Exercice 2019/2020	BSA	-	-	10 490	200 913,08	20 091 308	0,01
Exercice 2019/2020	Exercice BSA /BSCPE	42 748	427	28 116	201 340,56	20 134 056	0,01
Exercice 2020/2021	Exercice BSA /BSCPE	24 050	241	10 301	201 581,06	20 158 106	0,01
Exercice 2020/2021	AGA	104 187	1 042		202 622,93	20 262 293	0,01
Exercice 2020/2021	Augmentation de capital	4 428 750	44 288	45 335 813	246 910,43	24 691 043	0,01
Exercice 2020/2021	Frais IPO			(3 387 090)	246 910,43	24 691 043	0,01
Exercice 2021/2022	Exercice BSA /BSCPE	118 200	1 182	46 442	248 092,43	24 809 243	0,01
Exercice 2021/2022	AGA	339 460	3 395		251 487,03	25 148 703	0,01
	TOTAL			75 193 485			

Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau suivant résume la répartition du capital et des droits de vote de la société à la clôture de l'exercice :

Base non diluée au 31 mars 2022

	% capital	% droits de vote
Flottant	28%	18%
Anciens salariés, consultants et affiliés	30%	39%
Mirova	9%	6%
Fondateur Nguyen	8%	10%
Crédit Mutuel Innovation	6%	6%
Directoire, Conseil de surveillance et Consultants	5%	6%
Salariés	5%	5%
Seventure Partners	4%	3%
BNP Paribas Developpement	4%	5%
Autres actionnaires nominatifs	0%	0%
Actions propres	0%	0%
TOTAL	100%	100%

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) / Bons de souscription d'actions (BSA)

Plan BSA/BSCPE 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2014 a autorisé la mise en place d'un plan de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un nombre maximum de 12 254 bons (maximum cumulé des BSPCE et des BSA) jusqu'au 9 septembre 2016.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné pouvoir au Directoire pour la mise en œuvre et l'attribution des BSPCE et des BSA. A la date de clôture de l'exercice, 5 219 BSPCE ont été attribués à des salariés de la société et 6 786 BSA ont été souscrits par des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2022 :

	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	6 786	2 040	4 746
BSCPE	5 219	2 611	1 429

Plan BSA/BSCPE 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2016 a autorisé la mise en place d'un plan de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un nombre maximum de 8 211 bons (maximum cumulé des BSPCE et des BSA) jusqu'au 9 mai 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné pouvoir au Directoire pour la mise en œuvre et l'attribution des BSPCE et des BSA. A la date de clôture de l'exercice, 1 090 BSPCE ont été attribués à des salariés de la société et 1 565 BSA ont été souscrits par des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	1 565	918	647
BSCPE	1 090	538	212

Plan BSA/BSCPE 2016'

Le 5 mai 2017, le Directoire a décidé d'attribuer pour 2 146 BSPCE à des salariés de la société et 1 121 BSA ont été souscrits par des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	1 121	266	-
BSCPE	2 146	702	333

Plan BSA/BSCPE 2017

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2017 a autorisé la mise e place d'un plan de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour un nombre maximum de 149 310 bons (maximum cumulé des BSPCE et des BSA) jusqu'au 9 mai 2017. A la date de clôture de l'exercice, 23 000 BSPCE ont été attribués à des salariés de la société.

Situation au 31 mars 2022 :

	Attribués	Exercés	Annulés
BSCPE	23 000	3 840	6 040

Plan BSA 2019

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018, et a attribué 18 490 BSA à des partenaires de la société.

Situation au 31 mars 2022:

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
BSA	18 490	1 598	8 000

Plan AGA 2019A

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 99 960 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
AGA	99 960	84 047	15 913

Plan SO 2019A

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a décidé l'attribution de 190 543 stock-options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
SO	190 543	-	2 664

Plan AGA 2019_B

Le 31 octobre 2019, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 91 392 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2022:

	Attribués	Exercés	Annulés
AGA	91 392	8 165	15 712

Plan SO 2019_B

Le 1^{er} avril 2019, le Directoire a décidé l'attribution de 194 906 stock-options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
SO	194 906	-	9 954

Plan SO 2019_{BBIS}

Le 31 octobre 2019, le Directoire a décidé l'attribution de 44 900 stock-options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
SO	44 900	-	44 900

Plan AGA 2019_{BBIS}

Le 7 février 2020, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 22 450 actions au bénéfice d'un salarié de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
AGA	22 450	13 470	-

Plan AGA 2020A

Le 1^{er} juillet 2020, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 88 365 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2022 :

AGA	Attribués	Exercés	Annulés
	88 365	82 560	5 805

Plan AGA 2020ABIS

Le 1^{er} juillet 2020, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 16 800 actions au bénéfice d'un salarié de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
AGA	16 800	3 360	-

Plan AGA 2020B

Le 10 décembre 2020, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 276 251 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2020.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
AGA	276 251	251 295	24 956

Plan AGA 2021A

Le 21 juillet 2021, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 9 767 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2020.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
AGA	9 767	-	679

Plan AGA 2021B

Le 15 décembre 2021, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 252 347 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 9 septembre 2021.

Situation au 31 mars 2022 :

	Attribués	Exercés	Annulés
AGA	252 347	-	2 769

Plan AGA 2021BBIS

Le 15 décembre 2021, le Directoire a décidé l'attribution gratuite de 5 000 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA en utilisant la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 9 septembre 2021.

Situation au 31 mars 2022 :

Nombre d'instruments

	Attribués	Exercés	Annulés
AGA	5 000	-	-

NOTE 12 - Avances conditionnées

Le détail des avances conditionnées est présenté ci-après :

Avances conditionnées	REGION	BPI	Total
	19015352	0166651 0166652	
Montant à l'ouverture de l'exercice	900 000	-	900 000
Versements obtenus	-	252 553	252 553
Remboursements effectués	(300 000)	-	(300 000)
Abandons consentis de la part de l'organisme	-	-	-
Montant à la clôture de l'exercice	600 000	252 553	852 553
Objet	Croissance	Agrandissement	
Avec ou sans intérêt	Sans intérêt	Sans intérêt	
Probabilité de remboursement	100%	100%	

La probabilité de remboursement des avances est mentionnée, sous toutes réserves, et comporte des incertitudes inhérentes à la conduite de tout projet de recherche. Elle résulte de l'appréciation de la direction de la société en fonction des critères suivants :

- Une probabilité de 100% correspond à l'absence d'éléments susceptibles de remettre en cause la correcte finalisation du projet tant sur le plan technique que commercial.
- Une probabilité de 50% signifie l'existence d'éléments susceptibles de compromettre le succès complet du projet. A ce stade, il peut être envisagé le succès partiel ou l'échec du projet.
- Une probabilité de 0% se rapporte à la phase de notification de l'échec du projet. Le constat d'échec a été demandé par la société mais n'a pas été constaté par l'organisme à la clôture de l'exercice.

Échéancier de remboursement des avances conditionnées :

Avances conditionnées	REGION	ВРІ	Total
	19015352	0166651 0166652	
Montant à la clôture de l'exercice	600 000	252 553	852 553
Remboursements selon la convention :			
Inférieurs à 1 an	300 000	252 553	552 553
Entre 1 et 2 ans	300 000	-	300 000
Entre 2 et 3 ans	-	-	-
Au-delà de 3 ans	-	-	-
Probabilité de remboursement	100%	100%	
Remboursements selon la probabilité de succès :			
Inférieurs à 1 an	300 000	252 553	552 553
Entre 1 et 2 ans	300 000	-	300 000
Entre 2 et 3 ans	-	-	-
Au-delà de 3 ans	-	-	-

NOTE 13 - État des provisions et des dépréciations

Provisions	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	A la fin de l'exercice
Provision perte change	26 558	-	25 839	-	719
Provision risque prud'homal	119 197	3 072	-	-	122 269
TOTAL Risques et charges	145 755	3 072	25 839	-	122 988
Provision sur immo					
Provision VMP	77 404	36 435	-	-	113 839
TOTAL Dépréciation	77 404	36 435	-	-	113 839
TOTAL GENERAL	223 159	39 507	25 839	-	236 827

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement à de potentielles indemnités salariales à verser à hauteur de 122 K€

La provision pour dépréciation correspond à la perte de valeur latente des valeurs mobilières de placement.

NOTE 14 - Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières	Montant brut	Moins d'1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autre emprunt obligataire	1 254 770	20 570	1 234 200	-
Emprunt établissement crédit	14 745 551	3 509 789	11 235 762	-
Emprunts et dettes FI divers	26 223 571	23 020 621	2 302 950	900 000
TOTAL	42 223 892	26 550 980	14 772 912	900 000

Emprunts et dettes financières	Montant début exercice	Versement	Intérêts capitalisés	Remboursement	Ecart de conversion	Montant fin exercice
TOTAL	40 646 038	3 055 283	1 428 820	(2 906 248)	-	42 223 892

Au 31 mars 2022, les dettes financières sont principalement composées des avances remboursables, de Prêts pour Innovation conclus auprès de BPI et de la région Languedoc Roussillon, d'emprunts bancaires, d'un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, un emprunt obligataire avec un partenaire industriel majeur et de Prêts Garantis par l'Etat.

Pour financer son développement, la société a bénéficié entre mai et juin 2020, puis en octobre 2020, de l'encaissement de prêts garantis par l'État (PGE) à hauteur de 13,7 M€ dans le cadre du dispositif exceptionnel de garanties mis en place par l'Etat permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises. Ces prêts obtenus auprès de la Banque Populaire du Sud, BNP Paribas, Caisse d'Épargne et de la Banque Publique d'Investissement, ont une maturité initiale de 12 mois. L'entreprise a d'ores et déjà contractualisé l'option d'amortissement sur 5 ans à compter de la première année pour les quatre emprunts. Pour deux d'entre eux, les commissions de garantie ont été capitalisées sur l'exercice 2021/2022 et seront amorties sur la durée de l'emprunt.

Pour financer la formulation et le développement de produits internes, la société avait contractualisé le 22 mars 2018 un emprunt auprès de la BEI pour un montant de 20 M€ en 3 tranches de 7,5 M€, 7,5 M€ et 5 M€. La première tranche avait été tirée sur le 25 juin 2018 pour un montant de 7,5 M€ (soit 7 425 K€ nets de frais). Suite à l'atteinte de certaines conditions liées à l'activité, la seconde tranche de 7,5 M€ a été tirée le 19 juillet 2019. Un avenant au contrat de financement BEI a été signé le 2 juin 2020. Celui-ci modifie les conditions de tirage de la troisième tranche restante de 5 M€ qui devient immédiatement disponible, ainsi que les caractéristiques de la rémunération variable. La dernière tranche de 5 M€ de l'emprunt BEI a été tirée le 27 novembre 2020. Le remboursement du capital doit intervenir à l'issue d'une durée de 5 ans à compter du tirage de chaque tranche. Les intérêts de type Cash Interest sont payés annuellement par MedinCell S.A. Les intérêts de type Capitalized Interest seront payés au moment du remboursement du capital. En complément de la rémunération des intérêts payés annuellement,MedinCell S.A. devra verser à la BEI une rémunération annuelle variable liée aux paiements de milestones et à la commercialisation de ses produits issus des programmes financés. Les conditions de la rémunération variables ont été modifiées dans l'avenant signé le 2 juin 2020.

A chaque clôture, MedinCell estime les éléments variables qu'elle pourrait être amenée à payer au titre de ce contrat en tenant compte des hypothèses les plus probables tant en termes d'occurrence des décaissements additionnels potentiels que de cadencement de ces derniers dans le temps. Compte tenu de l'avenant signé le 2 juin 2020 ayant modifié la définition des rémunérations variables, une dette complémentaire de 1,3 M€ a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2021.

La société attire l'attention sur le fait que les covenants prévus au contrat avec la BEI incluent le respect par la société de ratios financiers à compter du 1er janvier 2022.

Au 31 mars 2022 les ratios financiers prévus au contrat de financement avec la BEI ne sont pas respectés, ce qui constitue un cas de défaut ouvrant le droit à la BEI de demander, à son choix, le remboursement partiel ou intégral du prêt, sauf à ce que la BEI y renonce. En conséquence et conformément aux règles comptables, les dettes concernées ont été reclassées intégralement Dettes financières à court terme. Les termes de l'emprunt ont été renégociés le 31 mai 2022 incluant un report de six mois concernant le remboursement de la Tranche 1 de juin 2023 à décembre 2023, un report d'un an concernant l'application des covenants à 2023, l'inclusion de l'ensemble des revenus dont notamment ceux attendus avec le client Teva dans le calcul de la rémunération variable, ainsi que l'absence de pénalités pour tout remboursement anticipé. La signature de cet avenant se traduira au premier semestre de l'exercice à clore le 31 mars 2023 par le reclassement en Dette financières à long terme des dettes concernées. Sur la base des analyses préliminaires de la Société, le taux d'intérêt effectif de ce nouveau financement serait compris entre 16% et 18%.

En date du 29 novembre 2021, MedinCell s'est vue verser un prêt innovation d'un montant de 3 M€ par la BPI afin de soutenir le projet mdc-TTG, lequel vise le développement d'un médicament longue action à base d'ivermectine dans la lutte contre la Covid-19 et ses mutations. La société bénéficie d'un différé de remboursement de capital jusqu'au 30 septembre 2024 au terme duquel la période d'amortissement sur 5 ans débutera.

NOTE 15 - Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes d'exploitation	Montant brut	Moins d'1 an	Moins d'1 an	Moins d'1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	2 979 404	2 979 404	-	-
Dettes sociales	1 282 567	1 282 567	-	-
Dettes fiscales	133 684	133 684	-	-
Autres dettes	108 459	108 459	-	-
Produits constatés d'avance	5 245 262	5 245 262	-	-
TOTAL	9 749 376	9 749 376		

Antériorité selon la date d'échéance	< 60 jours	De 60 jours à 90 jours	> 90 jours	Total
Dettes fournisseurs	2 927 478	2 764	49 161	2 979 404
% d'apurement à la date d'arrêté des comptes	98,26%	0,09%	1,65%	100%

NOTE 16 - Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants	31 mars 2022	31 mars 2021
Emprunts - intérêts courus	2 918 082	2 388 513
Fournisseurs FNP	2 256 734	1 286 257
Dettes sociales	1 281 964	1 841 551
Dettes fiscales	61 965	61 303
TOTAL	6 518 745	5 577 626

Charges à payer incluses dans les postes suivants	31 mars 2021	31 mars 2020
Emprunts - intérêts courus	2 388 513	3 170 574
Fournisseurs FNP	1 286 257	1 146 553
Dettes sociales	1 841 551	948 427
Dettes fiscales	61 303	47 074
TOTAL	5 577 626	5 312 627

Les charges sur emprunts correspondent aux intérêts courus et capitalisés sur l'emprunt obligataire, les emprunts auprès d'établissements de crédit et sur l'emprunt BEI.

La forte évolution à la hausse des factures non parvenues fournisseurs est en grande partie liée à des frais de CRO cliniques et de CMO reconnus à l'avancement des projets, pour lesquels les factures n'ont pas encore été comptabilisées.

Les charges à payer relatives aux dettes sociales correspondent pour l'essentiel à la provision pour congés payés, aux provisions pour primes ainsi qu'aux dettes envers les organismes sociaux. Leur diminution se justifie notamment par l'absence de provision pour intéressement au 31 mars 2022.

Au 31 mars 2022, les dettes envers les organismes sociaux sont constituées des échéances du mois de mars et du trimestre civil.

NOTE 17 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 5,2 M€ au 31 mars 2022 et s'expliquent notamment par la reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour les programmes de contraception avec la Fondation Bill & Melinda Gates, de lutte contre le paludisme avec l'Organisation Unitaid.

NOTE 18 - Chiffre d'affaires

	France	Export
Prestations de développement	-	3 986 324
Licence, milestones et royalties	-	100 982
Ventes de marchandises	485	1 405
TOTAL	485	4 088 711

Le chiffre d'affaires au 31 mars 2022 correspond à des prestations de développement pour 4 M€ et à des royalties sur propriété intellectuelle facturées à la joint-venture pour 101 K€.

NOTE 19 - Frais de recherche et développement

La société a affecté, comme pour les exercices précédents la majorité de ses ressources à ses activités de recherche et développement. L'ensemble des frais investis par la société dans le cadre de ses activités internes de recherche et développement s'élève à 22,3 M€. Ces frais augmentent de 3,7 M€ par rapport à l'année précédente, dû à l'augmentation des produits dans le pipeline et le renforcement des équipes.

NOTE 20 - Effectif salarié

L'effectif du personnel de la société à la fin de l'exercice 2021/2022 s'élève à 156 salariés contre 148 au 31 mars 2021. L'effectif moyen équivalent temps plein est de 149 salariés pour 2021/2022 comparé à 139 pour 2020/2021.

NOTE 21 - Résultat financier

Résultat Financier	Charges	Produits	Total
Dotation/ reprise provision RC	36 435	25 839	(10 596)
Revenus VMP	-	89 789	89 789
Intérêts et charges assimilés (dont rémunération variable)	1 584 902	-	(1 584 902)
Différence de change	-	783 144	783 144
TOTAL	1 621 337	898 772	(722 565)

Le résultat financier est principalement composé de charges d'intérêts sur les emprunts auprès des établissements de crédit et Banque Européenne d'Investissement, les intérêts sur l'emprunt obligataire ayant fortement diminué consécutivement aux remboursements anticipés survenus lors de l'exercice précédent.

NOTE 22- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

Les produits exceptionnels sont composés de :

- 110 K€ de produit de cession d'éléments d'actif dont 102 K€ au titre d'un lease-back sur un matériel de laboratoire
- 19 K€ de bonis sur actions propres

Les charges exceptionnelles sont principalement composées de :

- 107 K€ de valeur comptable d'éléments d'actif cédés dont 102 K€ au titre d'un lease-back sur un matériel de laboratoire
- 87 K€ de malis sur actions propres
- 3 K€ d'ajustement de provision pour risque prud'homal.

NOTE 23 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 304 K€ hors taxes au titre de l'exercice.

31/03/2022

(En milliers d'€)	Becouze	PWC	Total
Honoraires certifications des comptes	138	139	277
Autres services fournis à la demande de l'entité : honoraires de certification de dépenses d'un partenaire	26	-	26
Total	165	139	304

NOTE 24 - Opérations avec les filiales

MedinCell S.A. détient une filiale au 31 mars 2022 : CM Biomaterials. La société a été créée en aout 2015 aux Pays Bas sous la forme d'une joint-venture en collaboration avec Corbion. Les actionnaires sont à parts égales MedinCell et Corbion.

Tableau des filiales et des participations

Royalties

Dénomination	Capital,	Capital, Quote-part, Capitaux propres Dividendes		Prêts , Avances	Chiffre d'affaires,	
Denomination	•			Val. Nette par MDC Résultat S.A		
CM Biomaterials	19 310	50%	10 000	-	998 340	
	25 470	-	10 000	-	1 043	

Informations avec les entreprises liées ou les participations

	Entreprises liées	Participations
	10 000	6 075
chées à des participations	-	-
lants :		
S	503 310	-
	450	-
d'exploitations :		
ères	297 966	-
es	-	-
	100 982	-
financiers :		
	chées à des participations lants : es s d'exploitations : ères es s financiers :	chées à des participations - lants : s

NOTE 25 - Impôt sur les bénéfices et fiscalité latente

Le solde de l'impôt correspond principalement à un crédit d'impôt recherche pour un montant de 4 M€, un crédit impôt innovation pour 42 K€ et un crédit impôt famille pour 92 K€.

La société dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit de l'exercice. A la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 111 M€. Au 31 mars 2022, la société a fait valoir auprès des autorités fiscales son droit de réclamation portant sur l'omission de déduction fiscale de 3,4 M€ de frais d'augmentations de capital intervenues en juin 2020 et février 2021, qu'elle entend récupérer.

Par ailleurs l'entreprise fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité par l'administration fiscale portant sur la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 ; celle-ci est toujours en cours au 31 mars 2022 et ne soulève, à date de la présente édition, aucune rectification nécessitant une provision. La société estime faible la probabilité de perte de ces déficits.

NOTE 26 - Rémunération des organes de direction

Le montant global des rémunérations brutes perçues par l'ensemble des membres du Directoire s'élève à 890 K€ pour l'exercice.

Le montant global des rémunérations brutes perçues par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance est nul sur l'exercice. Le montant total des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 48 K€.

NOTE 27 - Engagements hors bilan

La ventilation par échéance des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux est présentée ci-après (en K€) :

Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux	31 mars 2022	31 mars 2021
Contrats de location simple	858	725
Engagement Credits baux	713	599
Engagement envers ses salariés	265	451
TOTAL ENGAGEMENT DONNE	1836	1774
Engagement reçu de la filiale	-	-
Engagement reçu de la Région	600	600
Engagement reçu de BPI	758	
TOTAL ENGAGEMENT RECU	1 358	600

Contrats de location simple

Le bail signé avec la société Indivision Tisserand au titre des locaux à compter de mi-mars 2016, est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale. L'engagement hors bilan correspond à la somme des loyers restants à payer avant la prochaine possibilité de résiliation, soit le 15 mars 2025 (35,5 mois).

Un second bail a été signé le 4 juillet 2019 avec la société Indivision Tisserand au titre de nouveaux locaux livrables le 1^{er} juillet 2021. Ledit bail est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale à compter de la mise à disposition des locaux, soit le 1^{er} juillet 2021. L'engagement hors bilan au 31 mars 2022 correspond donc à la somme des loyers restants à payer à compter de la date d'effet du bail, avant la prochaine possibilité de résiliation, soit le 30 juin 2024 (27 mois).

Le 17 janvier 2020, la Société a contracté une location longue durée sur un véhicule avec la société Diac pour une durée de 3 années. L'engagement hors bilan au 31 mars 2022 correspond à la somme des loyers restants à payer jusqu'au terme, soit le 16 janvier 2023 (9,5 mois).

Enfin, la société a contracté une location longue durée pour trois photocopieurs avec la société CMC Leasing en date du 1^{er} juin 2021 et pour une durée de 63 mois. Au 31 mars 2022 l'engagement hors bilan correspond à la somme des loyers restants à payer jusqu'au terme, soit le 1^{er} juillet 2026 (51 mois).

Un troisième bail portant sur des locaux à futur usage des salariés a été signé avec Rose Tisserand le 9 septembre 2021 avec une date d'effet au 1^{er} septembre 2021. Le bail est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale. L'engagement hors bilan correspond à la somme des loyers restants à payer avant la prochaine possibilité de résiliation, soit le 31 août 2024 (27 mois).

Contrats Crédit Baux

Les deux contrats Z0035683 et Z0108518 ont été signés en 2017 avec NCM Groupe BNP Paribas pour des instruments d'analyse pour une durée de 5 ans.

Les deux contrats A1A83631 et A1B32369 ont été souscrits en 2018 avec NCM Groupe BNP Paribas pour un appareil de pompage et des micro-ondes pour une durée de 5 ans.

Deux contrats, A1F74201 et A1G07260, ont été souscrits en 2019 auprès de NCM Groupe BNP Paribas pour un spectromètre et un système de chromatographie, pour une durée de 4 ans.

Quatre contrats d'une durée de 4 ans ont été signés en 2020 et 2021 avec NCM Groupe BNP Paribas, référencés A1H43922, A1H43921, A1I27721, A1H43920, destinés à financer respectivement un système de chromatographie, un réacteur, un rhéomètre et un granulomètre.

Au cours de l'exercice, 6 nouveaux contrats d'une durée de 4 ans ont été contractés auprès de NCM Groupe BNP Paribas, référencés A1J35835, A1I27722, A1K57418, A1K59512, A1K77590, A1J89805. Ces contrat ont permis de financer des matériels de laboratoire, respectivement un réacteur, un analyseur d'oxygène, un analyseur d'échantillons, une balance, un UPLC et un analyseur de taille de particule.

Crédit-bail	Coût entrée	Dotation		Valeur nette
		Exercice	Cumulée	
Z0035683	208 852	41 770	163 601	3 481
Z0108518	27 198	5 440	20 851	907
A1A83631	28 868	5 774	16 840	6 255
A1B32369	30 150	6 030	18 090	6 030
A1F74201	239 260	59 815	79 753	99 692
A1G07260	70 352	17 588	23 451	29 313
A1H43922	108 425	27 106	11 294	70 025
A1H43921	45 000	11 250	3 750	30 000
A1I27721	39 927	3 327	2 495	34 104
A1H43920	43 115	10 779	-	32 336
A1J35835	51 702	10 771	-	40 931
A1I27722	102 475	21 349	-	81 126
A1K57418	42 390	3 533	-	38 858
A1K59512	51 938	4 328	-	47 610
A1K77590	58 147	2 423	-	55 724
A1J89805	43 500	1 813	-	41 688
TOTAL	1 191 299	233 095	340 126	618 078

Crédit-bail	Redevances payées			Redevances re	estant à payer		Valeur résiduelle
	Exercice	Cumulée	à 1 an	de 1-5 ans	à plus 5 ans	Total	
Z0035683	43 803	194 760	25 551	-	-	25 551	2 089
Z0108518	5 710	24 645	4 282	-	-	4 282	272
A1A83631	5 986	20 370	5 986	3 492	-	9 478	289
A1B32369	6 219	21 975	6 219	3 109	-	9 328	302
A1F74201	61 935	118 333	61 935	72 258	-	134 193	2 393
A1G07260	18 253	34 522	18 253	21 295	-	39 548	704
A1H43922	27 987	39 959	27 987	44 312	-	72 299	1 084
A1H43921	11 615	15 842	11 615	19 359	-	30 974	450
A1I27721	10 258	13 278	10 258	17 951	-	28 209	399
A1H43920	11 129	11 129	11 129	22 258	-	33 387	431
A1J35835	11 832	11 832	13 110	28 405	-	41 515	517
A1I27722	21 977	21 977	26 372	57 139	-	83 511	1 025
A1K57418	4 518	4 518	10 914	29 105	-	40 020	424
A1K59512	4 524	4 524	13 350	35 600	-	48 950	519
A1K77590	3 083	3 083	14 990	42 471	-	57 461	581
A1J89805	2 045	2 045	11 155	31 606	-	42 762	435
TOTAL	250 873	542 792	273 107	428 362	-	701 469	11 913

Engagements envers les salariés : Indemnité de départ en retraite

La société MedinCell S.A. a fait évaluer par un actuaire la valeur actuelle probable des indemnités à verser au titre du départ en retraite de ses salariés. Elle se monte à 265 K€ au 31 mars 2022. Ces engagements ne sont pas comptabilisés.

Les principales hypothèses actuarielles sont :

Hypothèses actuarielles	31 mars 2022	31 mars 2021	
Convention collective	Chimie industries	Chimie industries	
Age de départ en retraite	Départ à taux plein Réforme 2013 (4)	Départ à taux plein Réforme 2013 (4)	
Taux d'actualisation (Oblig. AA)	2,05%	1,14%	
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%	
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	3,00%	
Hypothèses de turnover des effectifs :	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen de 5,35%.	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen de 5,35%.	
Table de mortalité	INSEE H/F 2015-2017	INSEE H/F 2011-2013	

Engagements envers certains sous-traitants

Au cours des deux derniers exercices, la Société a signé plusieurs contrats de sous-traitance CRO/CDMO dans le cadre de projets en cours pour une valeur totale de 7,7 M€. Ce montant constitue la valeur maximale d'engagement dans une hypothèse de conduction des projets jusqu'à leur prochaine étape. Les contrats prévoient en effet des clauses légales et/ou contractuelles offrant la possibilité de mettre fin au contrat par anticipation moyennant des préavis allant d'un simple jour à trois mois. Depuis la signature des différents accords, des prestations ayant déjà été réalisées, la Société a comptabilisé sur l'exercice les charges correspondantes facturées par les sous-traitants. L'engagement hors bilan au 31 mars 2022 correspond donc au montant total des bons de

commande signés, déduction faite des charges reconnues sur l'exercice, soit un engagement hors bilan maximal d'un montant de 4,8 M€ dans l'hypothèse où les projets seraient menés à leur terme.

Autres engagements donnés

L'emprunt obligataire émis en 2016 est assorti d'engagements octroyés par MedinCell à l'émetteur qui pourraient être mis en œuvre en cas de défaut de remboursement de MedinCell :

- Un nantissement de 4ème rang de son fonds de commerce,
- Un gage de 50 % des droits de propriété intellectuelle limités aux produits développés et aux zones géographiques commercialisées par l'émetteur.

Le solde restant dû de cet emprunt au 31 mars 2022 s'élève à 1,3 M€.

Engagement reçu: Région Occitanie

Le 5 mars 2020, la Société a bénéficié de l'obtention d'une avance remboursable de la Région Occitanie de 1,5 M€ dans le cadre d'un Contrat Croissance, dont 0,9 M€ ont déjà été encaissés sur l'exercice orécédent ; les 0,6 M€ restants ont été encaissés le 1^{er} avril 2022 suite à la production des justificatifs des dépenses éligibles.

NOTE 28 - Contrat de liquidité

Depuis le 22 octobre 2018, la société a confié à la société de bourse KEPLER CHEUVREUX la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, contrat s'inscrivant dans le cadre d'une pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société MedinCell sur le marché d'Euronext Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200 K€ ont été affectés au compte de liquidité.

Au 31 mars 2022, dans le cadre du contrat de liquidité, 40 205 actions sont auto-détenues, ainsi que 125 K€ de liquidités.

NOTE 29 - Risque climat

Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et la biodiversité

Le Groupe prend en compte les risques climatiques au mieux de sa connaissance dans les hypothèses de clôture afin d'intégrer le cas échéant leurs impacts potentiels dans les états financiers. Du fait de son activité actuelle de recherche et de développement et de l'absence à ce stade de commercialisation de ses produits, le Groupe a une activité industrielle directe ou indirecte faible et ainsi peut se prévaloir d'un impact environnemental faible.

Par conséquent, les impacts du changement climatique sur les états financiers ne sont pas significatifs à ce stade du développement de la Société.

La Société souhaite s'engager avec ses partenaires dans une démarche d'optimisation des procédés de fabrication afin de réduire les déchets et les émissions liés à la production future de ses produits. Dans ses activités quotidiennes, la Société s'attache à minimiser son empreinte environnementale en réduisant et en triant les déchets, en rationalisant l'utilisation de l'énergie et en réduisant les émissions.

Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.